

Corps Royal de l'artillerie par la mort du s^r de Leydet. Je n'ay pas besoin de vous recommander de mettre à profit le tems que vous y passerés ; vous devés sentir que ce ne sera que de votre application seulement que dépendra votre avancement ; vous continuerés d'exécuter à cette École tous ce qui vous sera prescrit par M. le chevalier de Gomer et les autres officiers qui la commandent. Je vous prévien au surplus que d'après les bons témoignages qui m'ont été donnés de votre conduite et de votre application, je viens de vous procurer par gratification la somme de 194 l. 17 d., à laquelle montent les appointements dont vous aurés été jugé en état d'être admis à l'École des Élèves jusqu'à ce jour.

« Je suis, Monsieur, votre affectionné serviteur ,

« Le duc DE CHOISEUL. »

« Versailles, le 11 janvier 1767.

« Je suis très satisfait, Monsieur, de l'Examen que vous venés de subir à Bapaume ; il paraît, par le rapport que M. Camus m'en a fait que vous ne lui avés rien laissé à désirer sur les connaissances qui vous sont nécessaires pour être fait officier. Ce témoignage me fait d'autant mieux augurer de votre zèle et de vos dispositions, que vous n'êtes à l'École des Élèves du Corps Royal de l'artillerie que depuis le mois d'avril de l'année dernière. D'après le compte que j'en ay rendu au Roy, Sa Majesté a bien voulu vous accorder un employ de lieutenant en premier dans le régiment de Metz du Corps royal ; vous en irés prendre possession à Auxonne le plustot qu'il vous sera possible,